



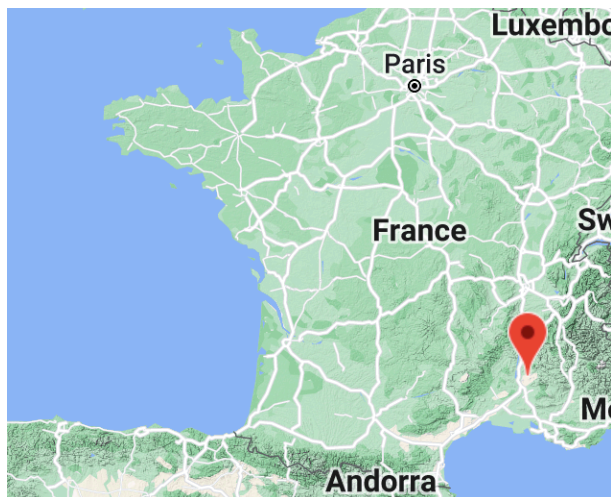
Retraite à Villedieu (84)

Swami Mangalanda Giri & Yogacharya Claudia
du samedi 29 avril au mercredi 3 mai 2023



Chers Kriyavans,

nous avons la joie de vous proposer une retraite de Kriya Yoga dans le Vaucluse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec **Swami Mangalanda Giri & Yogacharya Claudia**, dans un cadre ressourçant, à La Magnanarié - 712, Route de Buisson - 84110 Villedieu



Formule avec hébergement

L'hébergement comprend :

- 4 nuitées (draps et serviettes inclus) avec petits-déjeuners, déjeuners et dîners végétariens **biologiques** ;
- Les chambres proposées sont des chambres : soit collectives (2,3 ou 4 lits) soit individuelles (15 chambres).

Montant demandé :

Retraite complète : 4 jours – 365 € / personne en chambre collective

Rappel : si vous ne l'avez pas encore payée, compter l'adhésion de 10 € pour 2023.

Initiations :

K1 : 285 € en chambre collective + Adhésion de 10 € et 150 € donation sur place

À noter : priorité est donnée aux Kriyavans s'inscrivant pour la retraite entière. Pourquoi ? Car le prix de la retraite est calculé en fonction de jours complets afin d'en minimiser le coût.

Le nombre de places est limité à une quarantaine de personnes. Les inscriptions s'effectuent au fur et à mesure. Lorsque le nombre de participants maximum est atteint, une information est transmise sur le site instiktikriya pour informer les Kriyavans que la retraite est complète.

Formule sans hébergement

Pour les formules sans hébergement, se référer au formulaire d'inscription.

Renseignements auprès de :

Charlie ROBERT

charlierobert@orange.fr

tél. 06 33 98 65 74

Bulletin d'inscription à envoyer par courrier à :

Nicole CHAUDET

Secrétaire IKY

2, impasse du pont de pierre

72530 - Yvré l'Évêque

☎ 02 43 89 44 18



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08003521631	77	GROUPE CREDIT COOPERATIF
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0035	2163	177
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Fonds de solidarité

Pour cette retraite, nous proposons un fonds de solidarité. Le principe est le suivant : ceux qui le peuvent et le souhaitent donnent plus ; ceux qui ont besoin d'une aide en font la demande au secrétariat. Un compte dédié au fonds de solidarité est tenu au fur et à mesure.



BULLETIN D'INSCRIPTION déjà INITIÉS

Retraite à Villedieu (84)

Swami Mangalanda Giri & Yogacharya Claudia

du samedi 29 avril au mercredi 3 mai 2023

Nom :		Prénom :		
Adresse mail :				
n° téléphone :				
Je m'inscris à la retraite organisée à Villedieu du 29 avril au 3 mai 2023*				
Choix 1 - Chambre collective ou				
Retraite complète : 4 nuitées				
Cocher dans la case correspondant à votre choix + adhésion 2023 - 10 €				
1 chèque de 365€ <i>cocher</i>	1 chèque de 105€ et 2 chèques de 130 € <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 365 € <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 105 € et 2 autres de 130 € <i>cocher</i>	
Choix 4 - Demi-pension (sans hébergement/sans repas du soir)				
Retraite complète : 4 journées pour les initié(e)s				
Cocher dans la case correspondant à votre choix + adhésion 2023 - 10€				
1 chèque de 165€ <i>cocher</i>	1 chèque de 100€ et 1 chèque de 65€ <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 165€ <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 100 € et 1 autre de 65€ <i>cocher</i>	
*J'ai bien noté que je verse un acompte : à la fois, il me garantit une place et à la fois, cela permet à l'IKY de couvrir les frais engagés). En cas de désistement, l'institut ne me les rembourse pas, ceci afin de lisser les frais engagés (centre d'accueil, frais de déplacement Instructeurs et honoraires).				
L'adhésion 2023 de 10 € est obligatoire : ajouter 10 € au paiement si vous n'avez pas encore payé l'adhésion pour 2023				
Une fois sur place, si je décide de devancer mon départ, le montant réglé reste le même (les frais engagés pour la location et les repas étant effectués à l'avance).				

- Je souhaite demander une aide au fonds de solidarité – Secrétariat : institkriya@yahoo.fr
- Je donne pour le fonds de solidarité (préciser le montant svp)

Mon message :

Bulletin d'inscription à envoyer :

Nicole Chaudet

Secrétaire IKY

2, impasse du pont de pierre

72530 - Yvré l'Évêque

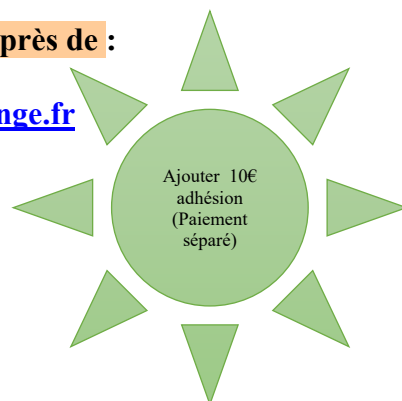
☎ 02 43 89 44 18

Renseignements auprès de :

Charlie ROBERT

charlierober@orange.fr

☎ 06 33 98 65 74



BULLETIN D'INSCRIPTION non INITIÉS

Retraite à Villedieu (84)

Swami Mangalanda Giri & Yogacharya Claudia

du samedi 29 avril au mercredi 3 mai 2023

Nom :		Prénom :	
Adresse mail :			
n° téléphone :			
 Je m'inscris à la retraite organisée à Villedieu du 29 avril au 3 mai 2023*.			
Choix 1 – Chambre collective    ou    			
Retraite complète : 4 nuitées			
Cocher dans la case correspondant à votre choix			
1 chèque de 285 € <i>cocher</i>	1 chèque de 105 € et 2 chèques de 90 € <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 285 € <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 105 € et 2 autres de 90 € <i>cocher</i>
+ adhésion 2023 – 10 € + donation pour l'initiation en espèces sur place 150 €			
Choix 3 - Demi-pension (sans hébergement/sans repas du soir)			
Retraite complète : 4 journées pour les non initié(e)s			
Cocher dans la case correspondant à votre choix			
1 chèque de 100 € <i>cocher</i>	1 chèque de 50 € et un autre de 50 € <i>cocher</i>	1 virement de 100 € <i>cocher</i>	1 virement de 50 € et 1 autre de 50 € <i>cocher</i>
+ adhésion 2023 - 10 € + 150 € donation pour l'initiation en espèces sur place			
*J'ai bien noté que les 105 € (et 50 € sans hébergement) correspondent à un acompte (à la fois, il me garantit une place et à la fois, cela permet à l'IKY de couvrir les frais engagés). En cas de désistement, l'institut ne me les rembourse pas, ceci afin de lisser les frais engagés (centre d'accueil, frais de déplacement Instructeurs et honoraires). L'adhésion 2023 de 10 € est obligatoire : ajouter 10 € au paiement si vous n'avez pas encore payé l'adhésion pour 2023			
 Une fois sur place, si je décide de devancer mon départ, le montant réglé reste le même (les frais engagés pour la location et les repas étant effectués à l'avance).			

-  Je souhaite demander une aide au fonds de solidarité – Secrétariat : institutkriya@yahoo.fr
-  Je donne pour le fonds de solidarité (préciser le montant svp)

Mon message :

Bulletin d'inscription à envoyer :

Nicole Chaudet

Secrétaire IKY

2, impasse du pont de pierre

72530 - Yvré l'Évêque

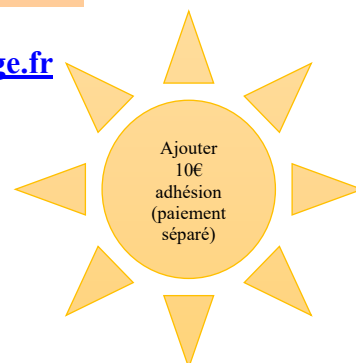
t 02 43 89 44 18

Renseignements auprès de :

Charlie ROBERT

charlierobert@orange.fr

t 06 33 98 65 74





INSTITUT DE KRIYA YOGA - FRANCE

Le Kriya Yoga Originel et authentique de Babaji Maharaj, Lahiri Mahasaya, Sri Yukteshwar Giri, Bhupendranath Sanyal, Paramahansa Yogananda, Swami Satyananda Giri, Paramahansa Hariharananda et Paramahansa Prajñanananda

Formulaire d'adhésion 2023



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E-mail (*): merci de bien former vos lettres et chiffres _____

Téléphone : _____

Année initiation 1^{er} kriya : _____ par : _____

Année initiation 2^{ème} kriya : _____ par : _____

Pratiquez-vous d'autres techniques de méditation ? Si oui, lesquelles ? _____

Enseignez-vous une autre forme de yoga ? Si oui, laquelle ? _____

Avez-vous des problèmes de santé particuliers ? _____

J'autorise que mes : nom, prénom, et date(s) d'initiation soient communiqués à la maison-mère du Kriya Yoga pour l'Europe, située en Autriche. Oui ☐ Non ☐

☀ **Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales (* et **)**

☀ **Engagement de non divulgation des techniques** : Je m'engage à ne jamais divulguer les techniques de Kriya Yoga et ce sous aucun prétexte.

☀ **Signature (obligatoire) :**

Vous pouvez régler votre adhésion (10€) lors des programmes et retraites ou envoyer votre adhésion directement à :
Secrétariat Institut Kriya Yoga - 2, impasse du pont de pierre - 72530 - Yvré l'Évêque
IBAN de l'Institut de Kriya Yoga : FR76 4255 9100 0008 0035 2163 177 BIC CCOPFRPPXXX

(*) Les informations concernant les activités organisées par l'association vous seront transmises par email sauf avis expresse de votre part. IKY s'engage à la Protection des données en référence au CEPD (Contrôleur Européen de la Protection des Données), autorité indépendante chargée de la protection des données au niveau de l'Union européenne (UE).

(**) Lire attentivement les deux points suivants :

a) Adhésion annuelle : L'Institut de Kriya Yoga est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Les statuts stipulent que, pour pouvoir participer aux activités de l'Institut de Kriya Yoga, il faut être membre de l'association et donc être à jour de son **adhésion annuelle qui est de 10 €** pour l'année **2023** - chèque d'adhésion à établir à l'ordre d'**Institut de Kriya Yoga** ou virement bancaire (voir en bas de feuille). En devenant membre de l'Institut de Kriya Yoga, l'adhérent participe aux activités de l'association et reçoit les documents et bulletins d'information.

b) Assurance et responsabilité civile : L'adhérent participe aux programmes à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. Il reconnaît que son devoir est d'informer les organisateurs de son état de santé. En cas de traitement médical spécifique, il est conscient qu'il lui faut avoir une autorisation médicale pour pouvoir participer aux programmes et en avertir l'Institut.

L'adhérent décharge l'Institut de Kriya Yoga de toute responsabilité lors des activités organisées par celui-ci, et renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'Institut de Kriya Yoga. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation aux activités organisées par l'Institut de Kriya Yoga.

L'adhérent est informé qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance Accident et Responsabilité Civile.